

Bionazur
Produits Bio et
Médicaments
16 au 18 JUIN 2006
NICE
Promenade des Anglais
Kiosque à Musique
NICEXP01 04 92 00 20 80

Supplément au numéro du dimanche 11 Juin 2006 de « Var-Matin »

Var-matin

santé

Contact Pierre Hillion
email: hillionsante@nicematin.fr

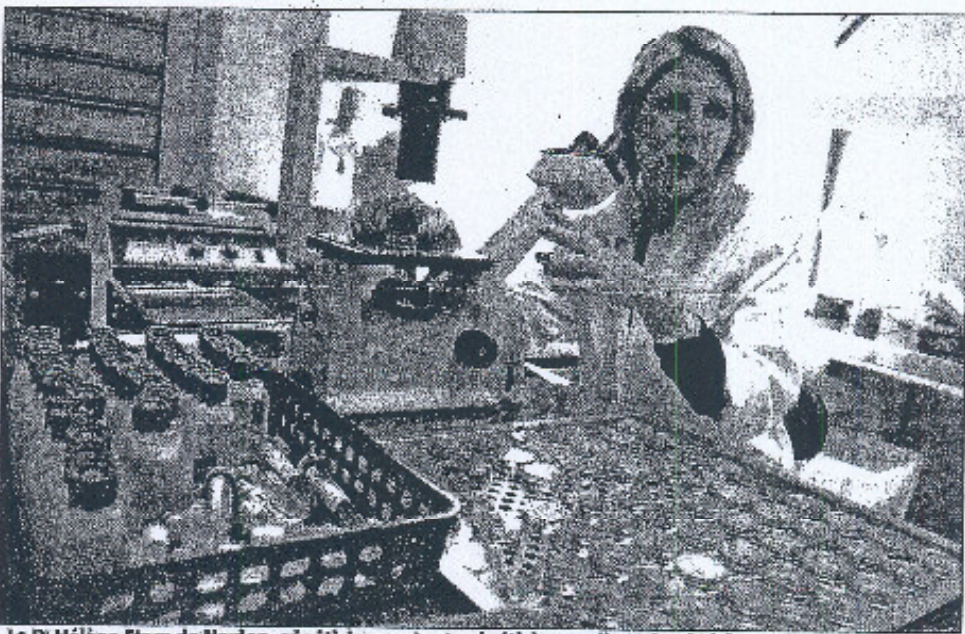
Dépistage de la trisomie 21 : Le retard coupable de la France

MALAISE. Un millier d'enfants trisomiques naissent chaque année en France

Dans une maternité de Nice, en mai dernier, une maman a mis au monde son troisième enfant. Jour de bonheur. Le papa assistait à l'accouchement et là, au moment de la délivrance, stupeur et malaise dans l'équipe de la clinique : l'enfant est trisomique... La maman avait pourtant passé tous les tests au cours de sa grossesse. Au-delà du débat passionnel, éthique ou religieux, sur le respect de la vie et de la différence, le dépistage de la trisomie 21 continue de susciter des polémiques dans le monde de la médecine foetale française, écartelé entre la pression médico-légale et celle des futures mères qui rêvent toutes, et c'est légitime, de donner naissance à un « enfant parfait ». C'était l'un des thèmes du congrès Gynovations 2006 qui s'est achevé hier à Cannes¹.

« Drame familial »

La question régulièrement posée par certains : « A-t-on le droit de faire un dépistage de la trisomie 21 ? Une société, une nation, peut-elle autoriser, voire organiser, un tel dépistage ? », les professionnels du diagnostic prénatal, comme le Dr Hélène Stora de Novion, généticienne et cytogénéticienne à Nice,



Le Dr Hélène Stora de Novion, généticienne et cytogénéticienne, directrice du laboratoire Genazur à Nice, qui analyse quelque 7000 amniocentèses chaque année provenant de toute la France et de l'étranger.
(Photo Cyril Doderigny)

intervenant au congrès de Cannes, balaient ces suspicions d'eugénisme, et préfèrent parler du « drame » dans les couples au moment de la naissance, et de l'aventure

de ces enfants : « Qu'ils nous donnent leur adresse tous ceux qui sont contre le dépistage d'enfants trisomiques, ils se chargeront de les élever... Et là je parle en généticienne, mais aussi en mère de famille... ». Mais cette volonté d'éviter la naissance d'enfants « hors norme » se heurte en France à un système de dépistage « complètement dépassé », une vraie passoire qui entraîne chaque année un millier de naissances trisomiques, non désirées « dans 99,9 % des cas ».

20 % d'abandon

Car hélas, selon une étude de l'Inserm, chiffre effrayant : environ 20 % de ces enfants sont immé-

diatement abandonnés par leurs parents qui utilisent (le plus souvent sur les conseils de la maternité) une disposition légale française pudiquement appelée le « consentement à l'adoption des enfants trisomiques ». Un drame dans le drame, pour les enfants, et les parents. L'ensemble du dispositif actuel français : échographie, amniocentèse et « triple test », est loin d'être fiable, il est même qualifié de « déplorable » par un autre participant au congrès de Cannes, le Dr Patrick Rozenberg (CHI Polisy) qui, à la suite d'une étude menée dans les Yvelines, prône désormais un dispositif de test utilisé avec succès

par les Britanniques. Celui-ci présente l'immense avantage de réduire le nombre d'amniocentèses, (dont on sait qu'elles sont à risque de fausse couche), et d'augmenter la sensibilité du test (95 % au lieu de 65 % actuellement).

« En France, c'est l'horreur... »

« En France, c'est l'horreur dans le domaine du dépistage de la trisomie 21, déplore le Dr Stora de Novion. Nous disposons de nouvelles techniques de dépistage, bien meilleures, mais dans notre pays, chaque tentative d'innovation est vouée à un freinage des deux pieds de l'administration. Lorsque la Haute Autorité de santé se décidera à autoriser ces nouveaux tests, d'autres techniques seront déjà utilisées, nous sommes toujours en décalage... Il faut aussi mieux informer les femmes, amniocentèse ou non, c'est un choix qui leur appartient. Ce ne sont pas les médecins qui éliminent les enfants trisomiques... »

PIERRE HILLION

1. Gynovations 2006, 8, 9 et 10 juin. Cannes Mandelieu. Organisation scientifique : Dr Charles Nahmanovic.

Sommaire

- **Témoignage** : La télécardiologie m'a sauvé la vie page 2
- **Interview** : Pr Michel Lazdunski. Un médicament innovant contre la schizophrénie page 3
- **Nice** : Cardioslim en guerre contre la mort subite page 4
- **Allergies** : le climat responsable? page 1
- **Psycho** : Bien respirer page 1
- **Bien-être** : La lumière pulsée page 1

Sur la 21^e paire de chromosomes

La trisomie 21, décrite pour la première fois en 1846 par Seguin en France, et par Down en Grande-Bretagne sous le nom de mongolism, n'a trouvé son explication « d'aberration chromosomique » qu'en 1959 (Turpin, Gautier et Lejeune). Chacune de nos cellules comprend un noyau qui possède 23 paires de chromo-

somes. Chacun de ceux-ci possède un numéro de 1 à 22, le 23^e étant soit X soit Y. Il y a deux chromosomes (une paire) pour un même numéro. Un chromosome de chaque paire provient du père, l'autre de la mère. La trisomie 21 a été baptisée ainsi parce que la 21^e paire comporte trois chromosomes au lieu de deux.